

### **Fonctionnement :**

La section jeunesse est ouverte à tous les collégiens et lycéens de Plémet et des environs.

Un local leur est réservé dans le préfabriqué de l'école publique de Plémet, accessible depuis le parking, rue des écoles.

**Le jeune (ou sa famille) doit prévenir l'animatrice de la section jeunesse de sa venue en amont.**

### **Modalités de paiements :**

La participation d'un jeune à la section jeunesse nécessite l'adhésion à la carte « Jeune : Action ! » au tarif de 15 € pour l'année (du 1er septembre au 31 août). Elle est à régler dès lors que le jeune s'inscrit au service proposé. **Selon les animations ou sorties proposées lors des vacances ou les vendredis, une participation supplémentaire sera demandée.**

### **Horaires :**

Tous les vendredis en période scolaire : le local est ouvert entre 17h et 19h.

Pendant les vacances scolaires, des journées seront proposées au local ou des sorties.

Des soirées à thème pourront être également programmées le vendredi en soirée.

### **Objectifs :**

La section jeunesse a pour but de réunir les adolescents sur des temps à l'extérieur du collège /lycée. Cela favorise la communication entre pairs et permet de rencontrer des jeunes de mêmes âges, de différentes écoles.

**Ils seront invités à se mobiliser sur des événements locaux, à monter des projets (mini-camp, séjour régional...) et à s'investir sur des actions de financements (rando, lavage auto, viennoiseries...), afin de les responsabiliser. Les familles des ados seront également conviées à s'investir pour soutenir les projets des jeunes et permettre de réduire les coûts des séjours et autres sorties. Sans votre / leur contribution la section pourrait voir ses tarifs augmenter ou son activité s'arrêter.**

### **Règles de vie :**

Le jeune s'engage à respecter des règles de vie que ce soit au local, lors des animations, sorties extérieures, comme lors du mini-camp.

**L'utilisation du téléphone portable n'est pas souhaitée pendant les animations et temps d'accueil, de même que la prise de photos, même de ses ami(e)s.**

L'association se décharge de toutes responsabilités quant à la diffusion de photos des jeunes sur les réseaux sociaux. Cependant, une prévention est faite auprès des jeunes sur l'utilisation de leur image, et celles d'autrui.

Le jeune devra être respectueux d'autrui (animateurs, jeunes, familles, intervenants...) du matériel et des locaux.

**La consommation d'alcool, de tabac ou de substances illicites est strictement interdite lors des animations, sorties extérieures ou séjour, sous peine d'exclusion définitive.**

Tous propos déplacés ou toutes violences verbales et physiques sont interdites et sanctionnées. Tous débordements seront signalés aux parents. La direction du local jeune se réserve le droit, en accord avec l'association, d'exclure temporairement ou définitivement le ou les jeunes qui n'auront pas respecté le règlement.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'animatrice Jeunesse au 06-69-44-22-10 ou par mail : [afr.plemet@gmail.com](mailto:afr.plemet@gmail.com).

Fait à : ..... Le : .....

**Signatures précédées de la mention  
« lu et approuvé » par LE JEUNE et par SA FAMILLE**